

**Zeitschrift:** Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,  
Alterspflege und Altersversicherung

**Herausgeber:** Schweizerische Stiftung Für das Alter

**Band:** 35 (1957)

**Heft:** 2

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PRO SENECTUTE

Revue suisse pour l'aide aux vieillards,  
la séniculture et l'assurance-vieillesse

Paraît en Mars, Juin, Septembre et Décembre. Editée par le secrétariat général «Pour la Vieillesse» à Zurich. Rédaction (Dr. A. L. Vischer, Bâle, et Dr. J. Roth, Zurich), administration, annonces et expédition : Seestrasse 2, Zurich 2, Téléphone 23 73 79. Impression : Imprimerie Müller Werder & Co. SA., Wolfbachstrasse 19, Case postale Zurich 23  
Prix de l'abonnement frs. 2.— par an. Compte de chèques VIII 8501

35e année

No. 2

Juin 1957

## Que se passe-t-il en terre neuchâteloise ?

Le Comité cantonal neuchâtelois de « Pour la Vieillesse » a décidé d'intensifier la propagande. A cet effet il a chargé celui qui trace ces lignes d'aller, en qualité de président et de propagandiste, prêcher et conférencier dans tout le canton afin de stimuler l'opinion publique en la mettant en présence des belles tâches à accomplir à l'égard des vieillards.

Le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise fut informé de la chose et nous accorda son appui. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 1957, je suis allé prêcher en faveur des vieillards hommes et femmes. Agir ainsi, c'est faire de la séniculture puisque c'est suggérer aux auditeurs combien il importe et aux familles et à l'opinion publique de se souvenir de la dette de reconnaissance que l'âge mûr et la jeunesse ont à l'adresse de celles et de ceux qui hier ouvrirent et ensemencèrent les sillons dans le domaine de la famille et dans celui de la vie communautaire.

Je m'efforce en prêchant de faire comprendre que l'on ne peut se contenter d'affirmations solennelles et de théories, mais qu'il est nécessaire d'augmenter les fonds dont dispose la Fondation pour que celle-ci soit toujours plus et en de nombreuses circonstances l'œuvre complémentaire de l'A. V. S. Pour qu'il en soit ainsi, nous avons recouru au moyen classique et toujours bon, consistant à créer dans chaque localité des membres souscripteurs